



**DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX  
ET DES INVESTISSEMENTS DE DEPLACEMENT  
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE**

**Communes d'AMBARES et LAGRAVE et de BASSENS**

**« Protocole d'accord LGV – Itinéraires routiers  
empruntant le pont du lyonnais »  
Aménagement de voirie entre la rue d'Ambares à  
Bassens et la rue André Lignac à Ambares et  
Lagrange**

**Dossier définitif du projet**

Par délibération n° 2012/0288 date du 25 mai 2012, le conseil de communauté a décidé d'ouvrir la concertation préalable le projet d'aménagement de voirie entre la rue d'Ambares à Bassens et la rue André Lignac à Ambares et Lagrave, en intégrant des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) afin d'améliorer la desserte du secteur. La concertation publique s'est déroulée du 27 juin 2012 au 19 décembre 2012 inclus et le bilan a été approuvé par délibération n° 2013/0070 du 01 mars 2013

L'analyse des contributions émises lors de cette concertation a permis de relever un avis majoritairement favorable à ce projet d'aménagement de voirie, avec notamment une préoccupation particulière pour l'intégration au projet des modes doux en site propre (piétons, cyclistes).

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est ainsi attachée à rechercher, dans la définition précise du projet, à augmenter le confort ainsi que la sécurité des piétons par un cheminement piéton et la création d'un itinéraire cyclable en site propre.

### **Présentation du dossier définitif du projet**

Il s'agit d'arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur les communes d'Ambares et Lagrave et de Bassens.

La longueur de ce projet est de 1,2 km décomposé comme suit :

#### Tronçon rue de Formont entre la rue de Goble et la rue Jean Jaurès

Requalification de la voie existante avec création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale et de trottoirs.

#### Tronçon correspondant à l'emplacement réservé de voirie P 188 inscrit au Plan Local d'Urbanisme

Création d'une voie nouvelle entre les rues Jean Jaurès et André Lignac ;

Réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée au niveau du secteur du Lyonnais avec un profil en travers composé d'une chaussée, de deux trottoirs et d'une piste cyclable bidirectionnelle;

Démolition de l'ouvrage existant.

Le coût de cette opération, estimé à 6 579 000 € TTC ( $\pm 15\%$  valeur mars 2013), comprend les acquisitions foncières, les travaux de voirie et de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée, y compris les mesures compensatoires.

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, une demande d'examen au cas par cas en application de l'article R 122-3 du code de l'environnement sera déposée par la Communauté de Bordeaux auprès de la DREAL afin, d'une part, de savoir si la réalisation d'une étude d'impact est requise, et d'autre part d'évaluer les éventuels effets

sur l'environnement et les mesures de réduction à considérer dans la mise en œuvre de ce projet d'aménagement.

## PLAN DE SITUATION

